PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

Séance du 6 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2023 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin et Pierre Blouin.

Lee Brazel et Marie-Michèle Turgeon sont absents et leur absence est motivée.

La directrice générale, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le guorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-11-01

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant :

11. 1 Fin d'emploi employé de voirie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE OCTOBRE 2023

2023-11-02

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2023 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il y a une question du citoyen M. Claude Perron à propos de la statue de Saint-Isidore dans l'église. Le maire invite M. Perron à venir le rencontrer à son bureau jeudi pour discuter des options possibles.

5. DEMANDES DES CITOYENS

2023-11-03

5.1 Club Quad Estrie sud-demande droit de passage

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Estrie Sud réitère sa demande de droit de passage sur certaines routes de la municipalité comme par les années passées;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise les membres du Club Quad Estrie Sud à circuler et à traverser les routes suivantes : le boulevard Fortier, le chemin des Perrons, le chemin Randboro, le chemin du 7^e rang en son entier, le chemin Auckland jusqu'au boulevard Fortier, le rang 9 à partir du boulevard Fortier jusqu'au chemin de St-Mathias et le chemin St-Mathias, du rang 9 jusqu'à la route 210.

5.2 Fondation Philippe Laprise - demande de don

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.3 Campagne - Les amis des Jeux-Estrie - Plan de partenariat

2023-11-04

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir les activités en lien avec le programme des Jeux du Québec dans la région estrienne;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse un don d'un montant de cent dollars (100 \$) pour le programme des Jeux du Québec dans la région estrienne;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4 Table de concertation des aînées du HSF - recherche de bénévole

Le maire donne l'information qu'il n'y a plus de représentant *aîné* pour la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton. Si un citoyen souhaite s'impliquer, il peut en informer la municipalité.

5.5 Moisson Haut-Saint-François - demande d'aide financière

2023-11-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir les activités de l'organisme Moisson Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en aide alimentaire sont grandissants et peuvent toucher des citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par *Denys Gosselin*

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse un don d'un montant de trois cents dollars (300 \$) à l'organisme Moisson Haut-Saint-François;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.6 Club d'auto-neige Cookshire-Eaton-demande de droit de passage

2023-11-06

CONSIDÉRANT QUE le Club d'auto-neige Cookshire-Eaton réitère sa demande de droit de passage sur certaines routes de la municipalité comme par les années passées;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise les membres du Club d'auto-neige Cookshire-Eaton à circuler et à traverser les routes suivantes : le chemin Théroux, dans le champ face au terrain de B. Lauzon et le rang 8 face au terrain de Ronnie Bell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.7 Demande de l'école des Trois-Cantons - récipient pour compost

<u>2023-11-07</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les citoyens à faire davantage de compost;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de la part de quelques élèves de l'école primaire des Trois-Cantons de contribuer à leur projet de compost dans les classes en fournissant six récipients pour compost avec couvercle;

Il est proposé par Marc Bégin

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse l'achat de six récipients pour compost avec couvercle et que les récipients soient remis aux élèves qui en ont fait la demande;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.8 Plan de partenariat tournoi Midget East Angus

2023-11-08

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important d'encourager les jeunes citoyens de la municipalité à pratiquer des activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de commandite pour l'organisation d'un tournoi par l'association Hockey Mineur du Haut-St-François qui aura lieu les 24, 25 et 26 novembre prochain:

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse un don d'un montant de cent dollars (100 \$) à l'association Hockey Mineur du Haut-St-François;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-09

5.9 Dossier CPTAQ demande de modification

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la rénovation cadastrale, le demandeur a subi une diminution de son terrain d'origine;

CONSIDÉRANT QUE certaines portions de bâtiment du demandeur se retrouvent sur le terrain du vendeur:

CONSIDÉRANT QUE le voisin et le demandeur se sont entendus entre eux pour que le demandeur puisse acquérir 1108,1 mètres carrés afin que le lot du demandeur soit conforme aux 5000 mètres carrés prévus dans l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en fait un agrandissement d'une utilisation non agricole à caractère résidentiel protégé par droit acquis et qu'à ce niveau, l'enjeu des espaces appropriés ailleurs sur le territoire n'est pas applicable;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'utilisation non agricole n'aura aucun impact sur l'activité et la viabilité de l'activité agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande aura comme conséquence de confirmer l'occupation de la fonction résidentielle protégée par droit acquis;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie la demande de Gabriela Fiema et Clément Vieira auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

5.10 Communiqué de presse Cuisine collective - demande de dons

CONSIDÉRANT QUE des groupes de cuisines collectives sont organisés dans la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de commandite de la part de l'organisme Les cuisines collectives du Haut-Saint-François pour les soutenir dans l'achat des ingrédients de base fournis lors des ateliers de cuisine collective;

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse un don d'un montant de cent dollars (100 \$) à l'organisme Les cuisines collectives du Haut-Saint-François pour les soutenir dans leur mission:

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Les sujets abordés lors de la séance de la table des maires à la MRC sont les suivants : Urbanisme, projets du comité de vitalisation et transport collectif HSF.

André Perron, maire, a assisté :

Le 2 octobre, séance du conseil

Le 5 octobre, bureau en pm

Le 10 octobre, bureau en pm, ORH en pm et atelier MRC en soirée

Le 11 octobre, rencontre pour la COOP

Le 12 octobre, MRC comité fibre, bureau en pm, comité ORH en soirée et comité vitalisation en soirée

Le 16 octobre, bureau en pm, séance extraordinaire et atelier de travail en soirée

Le 18 octobre, MRC

Le 19 octobre, présence à Mégantic avec le député en pm

Le 20 octobre, lac-à-l'épaule MRC (maires et DG) toute la journée

Le 23 octobre, bureau en pm

Le 26 octobre, bureau en pm

Le 29 octobre, messe de fermeture de l'église

Le 30 octobre, bureau en pm, comité Visages Régionaux et comité RH et atelier de travail en soirée

Le 2 novembre, bureau fin am et en pm

Le 4 novembre, souper communautaire de Saint-Mathias avec le député

Le 6 novembre, bureau en pm et séance du conseil en soirée

Le conseiller, Yves Bond, a assisté :

Le 2 octobre, séance du conseil

Le 16 octobre, séance extraordinaire du conseil

Le 21 octobre, rencontre avec le maire

Le 30 octobre, atelier de travail

Le conseiller, Denys Gosselin, a assisté :

Le 2 octobre, séance du conseil

Le 14 octobre, photo Visages Régionaux

Le 16 octobre, séance extraordinaire du conseil

Le 28 octobre, rencontre avec le maire

Le 30 octobre, atelier de travail

Le 4 novembre, souper communautaire de Saint-Mathias

Le conseiller, Pierre Blouin, a assisté :

Le 2 octobre, séance du conseil

Le 12 octobre, photo avec Visages Régionaux

Le 14 octobre, photo avec Visages Régionaux

Le 16 octobre, séance extraordinaire du conseil

2023-11-10

Le 30 octobre, comité Visages Régionaux et atelier de travail

Le conseiller, Marc Bégin, a assisté :

Le 12 octobre, comité ORH

Le 16 octobre, séance extraordinaire du conseil

Le 19 octobre, rencontre avec le maire

Le 29 octobre, messe de fermeture de l'église

Le maire a rencontré tous les membres du conseil pour valider leur intérêt à poursuivre leur implication auprès des comités dont ils sont responsables. La liste complète des comités est disponible sur le site web de la municipalité.

6.2 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, dépose les états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2023.

6.3 Calendrier des séances du conseil 2024

2023-11-11

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Marc Bégin

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2024;

ET de mettre à jour le règlement 2016-101 concernant les sessions du conseil.

15 janvier 2024	5 février 2024	4 mars 2024
8 avril 2024	6 mai 2024	3 juin 2024
8 juillet 2024	5 août 2024	9 septembre 2024
7 octobre 2024	4 novembre 2024	2 décembre 2024

ET que ces séances se tiendront les premiers lundis du mois, sauf exception, et débuteront à 19 heures;

ET qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4 Nomination du maire suppléant

2023-11-12

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal est de faire une rotation du maire suppléant à tous les six mois;

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Mme Marie-Michèle Turgeon comme mairesse suppléante pour les six prochains mois et que cette nomination prenne fin le 30 avril 2024.

6.5 Correspondance MAMH

La directrice générale présente au conseil la correspondance reçue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au cours du dernier mois.

6.6 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François au cours du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7.1 Administration

La directrice générale, Sarah Lévesque, mentionne que le montant à recevoir pour la compensation pour la collecte sélective sera de 31 583 \$, ce qui représente le double du montant prévu au budget. Toujours en attente pour le montant à recevoir en lien avec le programme d'entretien de la voirie locale (PAVL). La reddition de compte pour le dossier de l'usine de l'eau potable a été envoyée.

7.1.1 Tarification journal l'Envol 2024

2023-11-13

CONSIDÉRANT QUE les tarifs des publicités de l'Envol en 2023 sont demeurés les mêmes qu'en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'impression du journal a augmenté dans les douze derniers mois:

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU de majorer les tarifs des publicités de l'Envol de 10 % pour 2024;

ET de publier sur le site web de la municipalité la nouvelle grille des tarifs pour l'Envol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2 Entente intermunicipale ressource partagée en loisirs

2023-11-14

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chartierville, de La Patrie et de Saint-Isidore-de-Clifton se sont entendues sur les termes d'une entente intermunicipale pour une ressource partagée en loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente fait partie du Volet 4, Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale, du Fonds régions et ruralité géré par le ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec,

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont obtenues une aide financière de 250 000 \$ répartie sur trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désignent entre elle que la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton agira comme fiduciaire de trésorerie des sommes d'argent touchées par l'entente;

Il est proposé par Denys Gosselin

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à signer l'entente intermunicipale pour une ressource partagée en loisirs et à procéder à l'embauche de la ressource qui débutera son emploi le 18 décembre 2023.

7.1.3 Offre de service audit 2023, assistance comptable

2023-11-15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de mandater une firme comptable pour procéder à l'audit de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit 2023 incluant une banque d'heures pour de l'assistance comptable pour un montant maximal de 23 600 \$;

Il est proposé par Yves Bond

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit 2023 incluant une banque d'heures pour de l'assistance comptable pour un montant maximal de 23 600 \$;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4 Party de Noël

2023-11-16

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner la période des Fêtes en organisant un souper de Noël pour les employés et leurs conjoint (e)s;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU QUE le souper de Noël des employés soit prévu pour le samedi 2 décembre 2023 et que tous les employés reçoivent une invitation en ce sens;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5 Fin de période de probation adjointe administrative

2023-11-17

Un huis clos est demandé à la fin de la séance publique pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative a terminé sa période de probation et qu'un ajustement de salaire était prévu à la fin de la probation;

Il est proposé par Yves Bond

ET RÉSOLU par le conseil d'ajuster le salaire de l'adjointe administrative selon la recommandation soumise par le comité ressources humaines;

ET que cet ajustement salarial soit rétroactif au 06 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport du directeur incendie

Le conseil municipal prend connaissance du rapport incendie déposé par M. Daniel Fortier.

7.3 Voirie

7.3.1 Rapport de voirie

Le représentant de la voirie, Lee Brazel, n'étant pas présent, c'est le maire qui fait état des suivis de dossiers de voirie.

7.3.2 Reddition de compte PPA-ES dossier 2021

Ce point est reporté à la séance de décembre 2023.

7.3.3 Embauche employé de voirie

2023-11-18

Un huis clos est demandé à la fin de la séance publique pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines a évalué les candidatures reçues en lien avec le poste à combler en voirie;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU par le conseil de procéder à l'embauche de M. Alexis Côté selon la recommandation du comité ressources humaines afin de compléter l'équipe de la voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4 Réception finale ponceau chemin de St-Mathias

2023-11-19

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin de St-Mathias a été évalué conforme et final par le directeur de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le décompte progressif no 3 (final) incluant la diminution de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif no 3 (final) reçu de l'entrepreneur Excavation A.R. Valois Inc. s'élève à un montant de 13 117.59 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU que le conseil autorise le paiement du décompte progressif no 3 (final) pour un montant de 13 117.59 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Excavation A.R. Valois Inc.;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5 Décompte 5 - Réception finale TGC

2023-11-20

Un huis clos est demandé à la fin de la séance publique pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est actuellement en attente de la recommandation du paiement final du décompte progressif no 5 de la firme EXP dans le dossier de la conduite de la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à réitérer son désaccord en lien avec le tarif établi à l'article 1.8.11 puisqu'il n'est pas calculé selon les prix établis au bordereau du contrat et ne respecte pas l'article 10 - modification des travaux;

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU par le conseil de ne pas procéder au paiement total du décompte progressif final no 5 pour les travaux de la rue principale soumis par TGC.

7.4 Environnement

2023-11-21

7.4.1 Calendrier des collectes 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite recevoir plus de redevances du Ministère avec la collecte sélective, au lieu de débourser pour faire enfouir les matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement des matières résiduelles de la municipalité entraine des dépenses substantielles ;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU que la collecte des ordures se fasse désormais aux trois semaines durant toute l'année tel que détaillé dans le calendrier des collectes 2024 qui sera remis à tous les citoyens;

ET que les collectes du recyclage et du compost conservent les mêmes séquences que pour 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-22

7.4.2 Analyse des dépenses reliées aux gros rebuts

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'analyse des coûts relatifs à la collecte des encombrants qui a eu lieu en octobre 2023;

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU que la collecte des encombrants de l'automne 2024 soit remplacée par la tenue d'un deuxième écocentre, car le coût de la collecte est beaucoup plus élevé que le coût relié à l'organisation d'un deuxième écocentre;

ET que ce deuxième écocentre soit organisé en octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5 Loisirs

7.5.1 Cours cardio plein air- dépôt En Estrie ça bouge

La directrice générale, Mme Sarah Lévesque, informe le conseil du dépôt d'un projet de cours de cardio plein-air dans le cadre du programme *En Estrie ça bouge* qui permettrait d'offrir des cours de cardio aux citoyens à un tarif très abordable.

7.5.2 Tournée de la flamme des jeux du Québec-point d'information

Le maire informe le conseil municipal que flamme des jeux du Québec fera un arrêt dans la municipalité de Dudswell le dimanche 3 décembre 2023 à 13 h 30 à l'hôtel de ville.

7.5.3 Bilan SAE 2023 et proposition 2024

La directrice générale, Mme Sarah Lévesque, informe le conseil du dépôt du bilan du SAE pour la saison estivale 2023. Plusieurs subventions ont permis d'amoindrir les coûts reliés au salaire de l'équipe d'animation.

7.5.4 Rapport du représentant du comité du camping

Le représentant du comité du camping demande à la directrice générale de lui remettre le rapport financier final lorsqu'il sera disponible.

7.5.5 Rapport du représentant du comité loisirs de la MRC

Il n'y a pas eu de rencontre du comité loisirs de la MRC dans le dernier mois. La prochaine rencontre est prévue le 9 novembre 2023.

7.5.6 Présentation des investissements projet de piste cyclable

2023-11-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une proposition de coûts pour l'aménagement d'une piste cyclable reliant Saint-Isidore-de-Clifton à Cookshire-Eaton, secteur Sawyerville;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de coûts a été élaborée par la ville de Cookshire-Eaton sans tenir compte de l'expertise de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE les coûts avancés pour le projet ne sont pas à l'entière satisfaction du conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par Yves Bond

ET RÉSOLU que le conseil municipal refuse la proposition de coûts reçue par la ville de Cookshire-Eaton;

ET que les démarches soient poursuivies afin de trouver un terrain d'entente dans la répartition des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÈGLEMENT

8.1 Avis de motion du règlement 2023-170 remplaçant le règlement 2021-146 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation de certains biens ou des services de la municipalité

Le conseiller, *Marc Bégin*, donne avis que le règlement 2023-170 remplaçant le règlement 2021-146 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation de certains biens ou des services de la municipalité sera présenté et déposé.

8.2 Présentation et dépôt du règlement 2023-170 remplaçant le règlement 2021-146 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation de certains biens ou des services de la municipalité

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de règlement 2023-170 modifiant le règlement 2021-146 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation de certains biens ou des services de la municipalité.

8.3 Avis de motion du règlement 2023-171 remplaçant le règlement 2008-55 relatif à l'émission des permis et des certificats

Le conseiller Yves Bond, donne avis que le règlement 2023-171 remplaçant le règlement 2008-55 relatif à l'émission des permis et des certificats sera présenté et déposé.

8.4 Présentation et dépôt du règlement 2023-171 remplaçant le règlement 2008-55 relatif à l'émission des permis et des certificats

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de règlement 2023-171 modifiant le règlement 2008-55 relatif à l'émission des permis et des certificats.

8.5 Avis de motion du règlement 2023-172 modifiant le règlement 2021-148 concernant les sessions du conseil

Le conseiller, *Pierre Blouin*, donne avis que le règlement 2023-172 modifiant le règlement 2021-148 concernant les sessions du conseil sera présenté et déposé.

8.6 Présentation et dépôt du règlement 2023-172 modifiant le règlement 2021-148 concernant les sessions du conseil.

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale présente le projet de règlement 2023-172 modifiant le règlement 2021-148 concernant les sessions du conseil.

8.7 Adoption du règlement 2023-173 modifiant le règlement 2009-60 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

2023-11-24

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté, le 6 juillet 2009, le Règlement numéro 2009-60 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence du 9-1-1;

CONSIDÉRANT l'évolution normale des dépenses des centres d'appel d'urgence 9-1-1, le gouvernement du Québec a édicté le 6 septembre 2023 aux municipalités, la modification du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.69 de la loi sur la fiscalité municipale, l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR M. *Denys Gosselin*, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le présent règlement portant le numéro 2023-173 modifiant le Règlement 2009-60 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté à l'unanimité lors de la séance ordinaire tenue le 06 novembre 2023 et qu'il soit statué et décrété comme suit:

QUE des modifications et des ajouts à l'article 3 soient modifiés comme suit:

1. L'article 3 du règlement n° 2009-60 est remplacé par le suivant:

Article 3. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n° 2009-60 est modifié par l'insertion après l'article 3, de l'article suivant:

Article 3.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé. Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou

supérieure à 0,005\$. Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement fait partie intégrante du règlement sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 numéro 2009-60 qu'il modifie et entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

André Perron Sarah Lévesque

Maire Directrice générale et greffière-trésorière

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2023-11-25

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par Yves Bond

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 145 555,66 \$ en référence aux chèques nos 2023 00694 à 2023 00769 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 34 778.44 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 56 296,44\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2023

2023-11-26

Il est proposé par Pierre Blouin

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

2023-11-27

11. 1 Fin d'emploi employé de voirie

Un huis clos est demandé à la fin de la séance publique pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu une lettre de démission de la part de M. Marcel Paradis mentionnant qu'il ne souhaitait plus être à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par Marc Bégin

ET RÉSOLU par le conseil de mettre fin à l'emploi de M. Marcel Paradis selon les termes discutés par le conseil municipal à huis clos.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

M. Claude Perron pose une question à propos de la terre à étendre au cimetière. La directrice générale va faire la vérification.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-11-28

Il est proposé par **Denys Gosselin**

De clore la présente séance à **20 h 59**, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équi	vaut à
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'artic	le 142
(2) du Code municipal.	

André Perron, m	aire
Sarah Lévesque,	directrice générale